

Département de la Corrèze

Commune de ROSIERS D'EGLETONS

Enquête publique

relative au projet de suppression du passage à niveau N°30

14 mai / 29 mai 2024



RAPPORT

Jean-Pierre Philippe MOULIN - Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1/ Généralités :

- 1.1 Cadre général
- 1.2 Contexte
- 1.3 Présentation du projet, objet de l'enquête
- 1.4 Cadre juridique
- 1.5 Composition du dossier

2/ L'enquête :

- 2.1 Désignation CE
- 2.2 L'arrêté
- 2.3 Organisation
- 2.4 Publicité
- 2.5 Visite des lieux
- 2.6 Ouverture de l'enquête
- 2.7 Permanences
- 2.8 Clôture

3/ Annexes

- 3.1 Arrêté préfectoral d'ouverture de l'EP
- 3.2 Désignation du commissaire enquêteur
- 3.3 Avis mairie
- 3.4 Certificat d'affichage

Les conclusions et avis sont présentés séparément, conformément au Code des Relations entre le public et l'administration

Généralités

1.1 Cadre général

SNCF Réseau développe depuis plus de 15 ans une politique de sécurisation des passages à niveau et cherche à améliorer son réseau en supprimant ceux, plus ou très peu utilisés.

Cette enquête publique est organisée suite à la demande faite auprès de Monsieur le Préfet de la CORREZE par SNCF Réseau en vue de la suppression du passage à niveau N°30 de la ligne N°716000 de TULLE à MEYMAC au KM 624+935



Le trafic ferroviaire actuel moyen est de 7 trains/jour pour une vitesse de 75km/h, principalement constitué de TER.

L'accès à ce PN seulement possible dans le sens Montagnac/Rosiers (sud/nord) par la RD 1089 qui supporte un trafic important est potentiellement dangereux, de surcroit au niveau d'un créneau de dépassement.



1.3 Présentation du projet, objet de l'enquête

Dans le cadre de la sécurisation des passages à niveau, SNCF Réseau a engagé une démarche de suppression des PN peu ou plus utilisés, en accord avec les gestionnaires routiers, en concertation avec les municipalités concernées et sous couvert d'arrêtés préfectoraux.

Le PN N°30 qui a été automatisé en 1970, est situé en rase campagne, sur un chemin d'exploitation peu usité qui ne dessert aucune habitation. La demande de SNCF Réseau auprès de la municipalité de ROSIERS-d'EGLETONS a reçu un avis favorable pour la suppression du PN. La disparition de ce passage à niveau ne créerait pas d'enclave, considérant d'une part la présence à 500 mètres du passage à niveau N°29 qui dessert les mêmes parcelles boisées et d'autre part de la présence d'autres chemins ruraux accessibles par la RD 66. La suppression des installations actuelles est censée annihiler tout risque d'accident par pénétration du domaine ferroviaire, elle permettra par ricochet de décourager la circulation routière depuis la RD1089, critique, car au niveau d'un créneau de dépassement à 3 voies.



Les travaux envisagés, financés par SNCF Réseau comprennent :

- La dépose de la signalisation
- La dépose des installations (barrières, feux, platelage)
- La remise en conformité de la plateforme ferroviaire
- L'installation d'une clôture fixe de part et d'autre du PN



1.4 Cadre juridique

- L'arrêté Ministériel du 18 mars 1991 modifié par l'Arrêté du 19 avril 2017, relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau.
- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration : Art L134-1, L134-35 et R134-3 à R134-32
- L'arrêté Préfectoral en date du 10 avril 2024 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la suppression du passage à niveau de 1^{ère} catégorie, n°30, situé au KM 624,935, sur la ligne 716000 entre TULLE et MEYMAC.
- L'arrêté Préfectoral du 04 avril 2024 désignant Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN en qualité de commissaire enquêteur.

- La délibération 2023-47 du conseil municipal de ROSIERS-D'EGLETONS donnant un avis favorable au projet susnommé.

1.5 Composition du dossier

- La demande en date du 08 décembre 2023, de SNCF INFRA de supprimer le passage à niveau N°30 sur la commune de Rosiers-d'Egletons
- La délibération en date 06 septembre 2023, de la commune de Rosiers-d'Egletons donnant un avis favorable au dossier.
- Une notice explicative de la Direction Départementale des Territoires sur demande SNCF en date du 29 mars 2024
- Le dossier de SNCF RESEAU INFRAPOLE INDRE-LIMOUSIN, comprenant :
 - La politique sécurité de SNCF RESEAU
 - Le cadre réglementaire
 - Le contexte et un plan de situation
 - Les caractéristiques du passage à niveau
 - Une présentation du projet de suppression
 - La fiche individuelle du PN 30
 - Un extrait de plan cadastral
- L'arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°30
- L'arrêté préfectoral portant désignation du commissaire enquêteur

L'enquête

2.1 Désignation CE

Le 02 avril 2024, j'ai été désigné comme commissaire enquêteur pour ladite enquête publique par arrêté de Monsieur le Préfet de la Corrèze.

2.2 L'arrêté portant organisation de l'EP

Le préfet de la Corrèze a le 10 avril 2024 pris l'arrêté portant organisation d'une enquête publique sur le projet de suppression du passage à niveau n°30 de la ligne ferroviaire n°716000 de Tulle à Meymac sur le territoire de la commune de Rosiers-d'Egletons au profit de SNCF Réseau Infrapole Indre-Limousin.

2.3 Organisation

Le 28 mars, une première rencontre organisée par Monsieur NOAILHAC de la DDT19, m'a permis de rencontrer Madame LEYRAT et Monsieur JUGE du Bureau de l'environnement et du cadre de vie à la Préfecture de la Corrèze et Monsieur JORDAN de SNCF Réseau.

A cette occasion ont été évoqués l'organisation générale de l'enquête, la marche à suivre et un calendrier commun.

J'ai ensuite rencontré Madame LEYRAT le 04 avril à la Préfecture de la Corrèze à Tulle pour convenir des aspects pratiques de cette enquête. J'ai à cette occasion pris possession du dossier et nous avons décidé ensemble des dates de l'enquête, de mes permanences et des sujets nécessaires au bon déroulement de l'enquête.

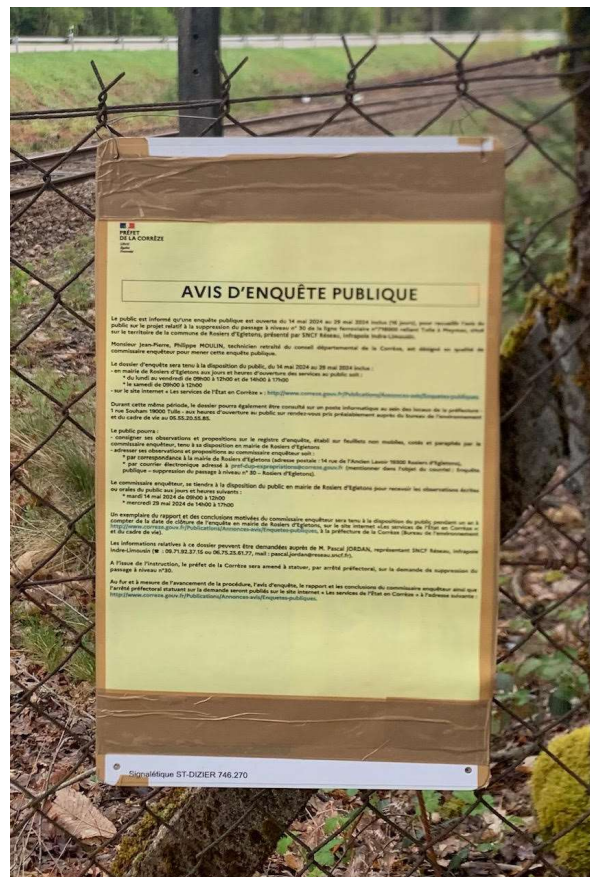
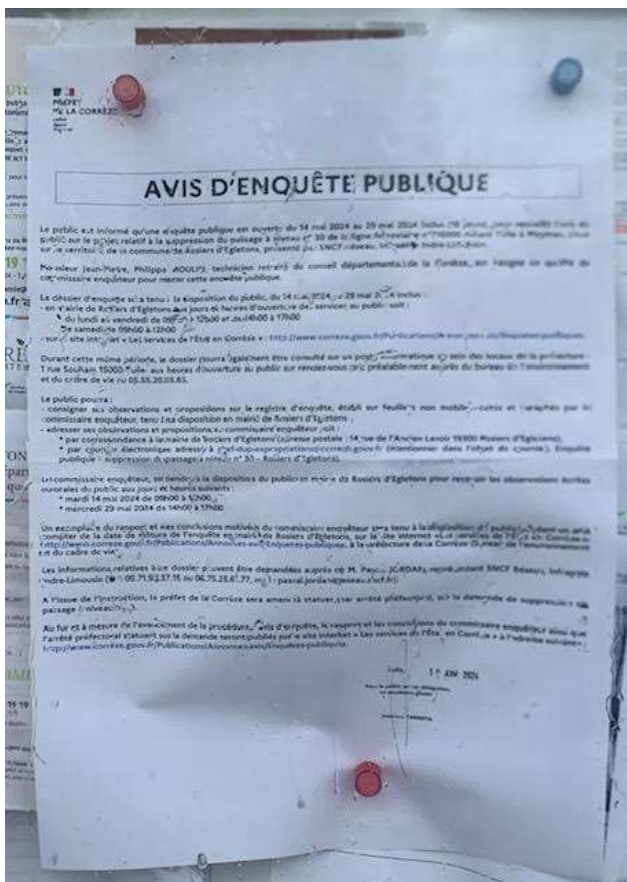
L'enquête publique a été fixée du 14 mai au 29 mai 2024 inclus, soit 16 jours consécutifs avec 2 permanences en mairie de Rosiers-d'Egletons :

- Mardi 14 mai 2024	- 9h00 à 12h00
- Mercredi 29 mai 2024	- 14h00 à 17h00

J'ai dans la foulée pris contact d'une part avec la mairie de ROSIERS-d'EGLETONS pour confirmer le calendrier et d'autre part avec Monsieur JORDAN pour organiser un rendez-vous sur site.

2.4 Publicité

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie par la municipalité de Rosiers d'Egletons et sur le site par SNCF Réseau, le 3 mai, soit plus de huit jours avant l'ouverture de l'enquête. (Certificat d'affichage en P.J.)



Ce même avis a par les soins de Monsieur le Préfet de la Corrèze :

- été publié sur le site Internet « Les services de l'état en Corrèze » ;
- été inséré en première publication dans :

La Montagne du 03 mai 2024

La Vie Corrézienne du 03 mai 2024

et en deuxième publication dans :

La Montagne du 17 mai 2024

La Vie Corrézienne du 17 mai 2024

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion

9190394

Préfecture de la Corrèze
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE1^{ÈRE} INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du **14 mai 2024 au 29 mai 2024 inclus** (16 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet relatif à la suppression du passage à niveau n° 30, situé sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons, de la ligne ferroviaire n°716000 reliant Tulle à Meymac, présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin.

Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN, technicien retraité du conseil départemental de la Corrèze, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 14 mai 2024 au 29 mai 2024 inclus :

- en mairie de Rosiers d'Egletons aux jours et heures d'ouverture des services au public soit :

* du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

* le samedi de 09h00 à 12h00

- sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle - aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie au 05.55.20.55.85.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Rosiers d'Egletons

- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :

* par correspondance à la mairie de Rosiers d'Egletons (adresse postale : 15 rue de l'Ancien Lavoir 19300 Rosiers d'Egletons),

* par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique - suppression du passage à niveau n° 30 - Rosiers d'Egletons).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Rosiers d'Egletons pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* mardi 14 mai 2024 de 09h00 à 12h00

* mercredi 29 mai 2024 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Rosiers d'Egletons, sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>,

à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Pascal JORDAN, représentant SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin (? : 09.71.92.37.15 ou 06.75.25.61.77, mail : pascal.jordan@reseau.sncf.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande de suppression du passage à niveau n° 30.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du **14 mai 2024 au 29 mai 2024 inclus** (16 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet relatif à la suppression du passage à niveau n° 30, situé sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons, de la ligne ferroviaire n°716000 reliant Tulle à Meymac, présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin.

Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN, technicien retraité du conseil départemental de la Corrèze, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 14 mai 2024 au 29 mai 2024 inclus :

- en mairie de Rosiers d'Egletons aux jours et heures d'ouverture des services au public soit :

* du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

* le samedi de 09h00 à 12h00

- sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle - aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie au 05.55.20.55.85.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Rosiers d'Egletons

- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :

* par correspondance à la mairie de Rosiers d'Egletons (adresse postale : 15 rue de l'Ancien Lavoir 19300 Rosiers d'Egletons),

* par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique - suppression du passage à niveau n° 30 - Rosiers d'Egletons).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Rosiers d'Egletons pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* mardi 14 mai 2024 de 09h00 à 12h00

* mercredi 29 mai 2024 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Rosiers d'Egletons, sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Pascal JORDAN, représentant SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin (? : 09.71.92.37.15 ou 06.75.25.61.77, mail : pascal.jordan@reseau.sncf.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande de suppression du passage à niveau n° 30.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

237749

2.5 Visite des lieux

Une visite des lieux organisée avec Monsieur JORDAN de SNCF Réseau le vendredi 3 mai, m'a permis de contextualiser le projet.

Ce passage à niveau n'est accessible depuis la RD 1089 à hauteur d'un créneau de dépassement à 3 voies, que dans le sens Tulle/Egletons.

Il permet l'accès à un chemin d'exploitation difficilement carrossable et a priori peu usité.

J'ai profité de ce déplacement pour prendre un premier contact avec le secrétariat de mairie et attester de l'affichage de l'avis d'enquête.

2.6 Ouverture de l'enquête

Le mardi 14 mai à 8h45, j'ai pris possession d'une salle de la mairie de ROSIERS-d'EGLETONS, procédé au contrôle des pièces constitutives du dossier visées plus haut et paraphé l'ensemble.

2.7 Permanences

Conformément aux dispositions rappelées par l'article 3 de l'arrêté, j'ai assuré les permanences suivantes :

- Mardi 14 mai de 9h00 à 12h00
- Mercredi 29 mai de 14h00 à 17h00

2.8 Clôture de l'enquête

J'ai personnellement clos le registre d'enquête papier le mercredi 29 mai à 17h00.

Fait à Saint-Julien-aux-bois
le 1^{er} juin 2024



Le commissaire enquêteur
Jean-Pierre MOULIN

Annexes

- 3.1 Arrêté préfectoral d'ouverture de l'EP



Direction de la coordination
des politiques publiques et de
l'appui territorial

Bureau de l'environnement et du
cadre de vie

Arrêté

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression du passage à
niveau n° 30 de la ligne ferroviaire n° 716000 de Tulle à Meymac
sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons
au profit de SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin

Le préfet de la Corrèze
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et
suivants et R. 134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à
l'équipement des passages à niveau ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à
l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Corrèze, M. Etienne DESPLANQUES ;

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,
sous-préfet de Tulle, Monsieur Jean-Luc TARREGA ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2023-09-11-00002 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à
M. Jean-Luc TARREGA, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Vu la demande du 08 décembre 2023 de SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin, sollicitant
l'autorisation de supprimer le passage à niveau n° 30 de la ligne ferroviaire n° 716000 reliant Tulle à
Meymac, situé sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rosiers d'Egletons du 06 septembre 2023 émettant un avis
favorable sur le projet ;

Vu le dossier présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de
la Corrèze au titre de l'année 2024 ;

- 3.2 Désignation du commissaire enquêteur



Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial

Tulle, le **11 AVR. 2024**

Monsieur,

Vous avez été désigné par arrêté préfectoral du 02 avril 2024 en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique relative au projet de suppression du passage à niveau n° 30 de la ligne ferroviaire n° 716000 reliant Tulle à Meymac, situé sur le territoire de la commune de Rosiers d'Egletons, présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli un exemplaire de l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique **du mardi 14 mai 2024 au mercredi 29 mai 2024 en mairie de Rosiers d'Egletons.**

Un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront déposés en mairie de Rosiers d'Egletons. Il vous revient de viser le dossier d'enquête et de coter et parapher le registre d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique et de vous entendre directement avec les services municipaux pour convenir de l'ensemble des modalités d'organisation de l'enquête et notamment pour le déroulement des permanences.

Comme il en a été convenu, après vous avoir consulté, il vous appartiendra d'être présent à la mairie de Rosiers d'Egletons aux jours et heures indiqués dans l'arrêté d'ouverture d'enquête (article 3).

L'insertion de l'avis au public dans la presse sera réalisée par mes soins, aux frais du porteur de projet, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux du département de la Corrèze (La Montagne centre France – édition de la Corrèze et la Vie Corrèzienne).

A la fin de l'enquête, vous voudrez bien clore et signer le registre d'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique, vous m'adresserez :

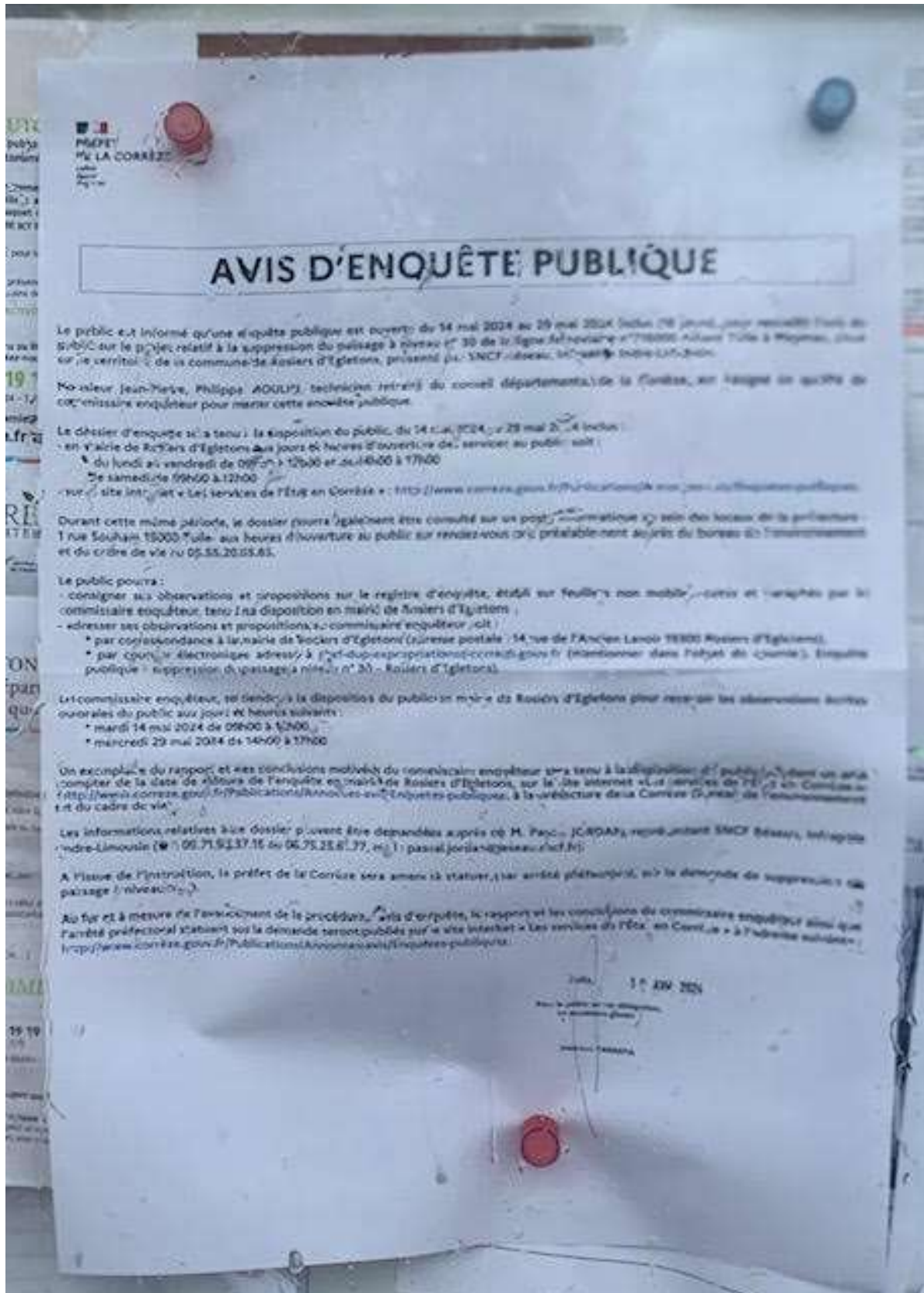
- votre rapport d'enquête comportant le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public ainsi qu'une analyse des observations produites durant l'enquête,
- dans un document séparé, vos conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet,
- votre exemplaire du dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées.

Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN
2 Lespic
19220 SAINT-JULIEN-AUX-BOIS


Affaire suivie par : Régine LEYRAT
Bureau de l'environnement et du cadre de vie
1 rue Souham
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél : 05 55 20 55 85
Courriel : pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr

1/2

- 3.3 Avis mairie



- 3.4 Certificat d'affichage


**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ORIGINAL À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A : **PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE**
DCPPAT/BICV
1, Rue Souham BP 290
19012 TUILLE CEDEX

PROJET
Suppression du passage à niveau n° 30
de la ligne ferroviaire n° 716000 reliant Tulle à Meymac

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de Rosiers d’Egletons certifie que l’avis au public annonçant la tenue de l’enquête publique relative au projet de suppression du passage à niveau n° 30 de la ligne ferroviaire n° 716000 reliant Tulle à Meymac, porté par SNCF Réseau, Infrapole Inde-Limousin, sur le territoire de la commune de Rosiers d’Egletons

a bien été affiché à la mairie et en tous lieux habituels

DU: 03 Mai 2024
AU: 29 Mai 2024

Maire de Rosiers d’Egletons
Le: 29 Mai 2024

Le maire



Offre prise par Régine L’YRAC
Bureau de l’environnement et du cadre de vie
1 rue Souham
19012 Tulle Cedex
Tel: 05 45 20 51 00
Courriel: environnement@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr